

L'administrateur provisoire d'Université Paris-Est,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-2,

Vu le décret n°2020-1506 du 1^{er} décembre 2020 relatif à la communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est »,

Vu le règlement intérieur d'Université Paris-Est,

Vu l'arrêté du 20 février 2025 portant nomination d'Alexandre Maitrot de la Motte en tant qu'administrateur provisoire de la ComUE Université Paris-Est à compter du 2 mars 2025 jusqu'à dissolution.

Arrête

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Fatima DE FREITAS, responsable des ressources humaines à Université Paris-Est, à l'effet de signer au nom de l'administrateur provisoire d'Université Paris-Est, en l'absence de la secrétaire générale :

- les attestations administratives RH ci-après répertoriées, en lien avec la situation de travail des agents à compter de leur recrutement : attestations de recrutement, attestations d'emploi, certificats de travail, attestations relatives à l'état des congés, attestations d'employeur destinées à Pôle Emploi ;
- les listes des entrées pour les opérations de paye.

Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 2 mars 2025 et prend fin en cas de perte de fonction du délégataire et/ou du délégué, et au plus tard à la date de dissolution de la ComUE Université Paris-Est.

Article 3

La secrétaire générale d'Université Paris-Est est en charge de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champs-sur-Marne, le 2 mars 2025

